

<https://www.aefinfo.fr/depeche/699744>

✍ Elise Le Berre

🕒 7 min read

## Harcèlement : Gabriel Attal s'engage à renforcer les moyens dans les académies, avec du personnel dédié

"Nous allons donner des moyens aux rectorats" pour gérer "avec plus d'humain" les cas de harcèlement, annonce Gabriel Attal lors d'un déplacement au rectorat de Versailles le 25 septembre 2023, suite à l'affaire des courriers. Dès lors, il a demandé aux recteurs de lui "faire remonter leurs besoins", et les réunira le 28 septembre, lendemain de la présentation du plan interministériel anti-harcèlement. Sur 120 courriers dits "de réprobation" envoyés par Versailles aux familles, "55 semblent poser question", indique aussi le ministre, qui venait aussi soutenir les agents menacés de mort.



Gabriel Attal au rectorat de Versailles le 25 septembre 2023. AEF

"Je suis venu ici pour faire la transparence sur ces courriers", explique Gabriel Attal, qui s'est rendu au rectorat de Versailles le 25 septembre 2023 dans le cadre des courriers échangés entre la famille de Nicolas, l'adolescent qui s'est suicidé début septembre, et le rectorat ([lire sur AEF info](#)). La publication de cette lettre a conduit le ministre à mener des audits concernant la gestion des cas de harcèlement dans les académies.

Quelques jours après cette annonce, le rectorat de Versailles était à nouveau mis en cause : selon *BFMTV*, l'académie aurait envoyé un courrier de même type à une famille ayant contacté une directrice d'école pour lui faire part de soupçons d'attouchements de la part d'un animateur périscolaire sur sa fille. Gabriel Attal, alors en déplacement au Danemark dans le cadre de la lutte contre le harcèlement en milieu scolaire, a condamné "fermement" les termes de ce courrier ([lire sur AEF info](#)).

faire remonter les besoins des rectorats pour gérer les cas de harcèlement

Décrets visant à renforcer la procédure disciplinaire, lancement d'une enquête administrative "dès le lendemain du suicide de l'adolescent", audits dans les rectorats, mise en place d'une stratégie propre à chaque académie pour lutter contre le harcèlement et évaluation des rectorats sur leur gestion de ce sujet : le ministre a rappelé ses actions menées pour lutter contre le harcèlement en milieu scolaire, décrété "priorité absolue" du gouvernement ([lire sur AEF info](#)).

Il réunira à nouveau les recteurs jeudi prochain, au lendemain de la présentation du plan interministériel de lutte contre le harcèlement, le 27 septembre (cf. encadré). "Il faut remettre de l'humain à tous les étages pour gérer ces situations", insiste Gabriel Attal. "J'ai conscience que c'est un phénomène majeur, qui va entraîner une libération de la parole : il y aura beaucoup de cas à gérer, mais c'est notre responsabilité". Et pour cela, le ministre de l'Éducation veut aussi "donner plus de moyens".

"Plus d'humain, c'est aussi plus de moyens : les situations de harcèlement ne se gèrent pas avec des courriers mais avec de l'humanité", déclare Gabriel Attal, qui affirme qu'il va "renforcer les moyens dans les académies, avec du personnel dédié à la gestion des cas de harcèlement, pour leur capacité à échanger avec humanité, et directement, avec les familles". À cet effet, il a demandé aux recteurs de lui faire remonter quels sont leurs besoins.

Pour rappel, le programme de lutte contre le harcèlement Phare s'appuie aujourd'hui sur un réseau de 400 référents académiques et départementaux, répartis sur tout le territoire pour traiter les situations de harcèlement signalées par les chefs d'établissement et grâce aux plateformes du 3020 et du 3018.

Rectorat de Versailles : sur 120 courriers de réprobation, 55 posent question

Le ministre a également expliqué le principe des courriers dits "de réprobation", qui sont "adressés à des personnes quand il y a des menaces, parfois sur l'intégrité physique, d'un agent de l'Éducation nationale". Sur ce point, le ministre se veut "très clair" : "Quand l'intégrité physique d'un agent est menacée, l'institution a vocation à se tenir aux côtés de ses agents et à le faire savoir". Ce à quoi visait également cette visite, explique le ministre, venu notamment "pour échanger avec les agents du rectorat". "Tous ont été émus et éprouvés par ce qu'il s'est passé. Certains ont même fait l'objet de menaces de mort extrêmement violentes sur les réseaux sociaux : nous serons évidemment à leurs côtés pour les soutenir et les défendre", assure Gabriel Attal.

Tout comme Charline Avenel, l'ancienne rectrice, qui affirme ne pas avoir eu connaissance de ce courrier et a présenté ses excuses samedi ([lire sur AEF info](#)), le ministre de l'Éducation estime qu'il y a eu "une faute : ce courrier a été adressé à des familles qui n'auraient pas dû le recevoir", alors qu'elles dénonçaient "des cas de harcèlement scolaire et d'agressions sexuelles".

Or, de son échange avec Étienne Champion, nouvellement nommé à la tête de l'académie et qui n'était pas en poste lorsque les courriers ont été envoyés, Gabriel Attal tire un constat : sur l'année scolaire 2022-2023, "120 courriers de réprobation ont été adressés par le rectorat de Versailles : 55 d'entre eux semblent poser question", annonce le ministre. Des travaux doivent à présent être menés pour déterminer "dans quel cadre ces lettres ont été envoyées, et si elles étaient justifiées". "Chaque famille sera contactée individuellement pour un échange avec les agents du rectorat", poursuit Gabriel Attal.

## **Les pistes du plan de lutte contre le harcèlement**

Alors que le plan interministériel de lutte contre le harcèlement en milieu scolaire devrait être présenté le 27 septembre, Gabriel Attal en a déjà esquissé quelques pistes ([lire sur AEF info](#)). Pour détecter "systématiquement" les cas de harcèlement et mieux recueillir la

parole des élèves, il souhaite mettre en place un questionnaire dédié visant à "détecter les signaux faibles". Les sanctions envers les harceleurs devraient aussi être renforcées. Autre piste : davantage associer les parents, et former les représentants des parents d'élèves. Enfin, il mise sur la prévention dès l'école primaire.

D'autres mesures ciblant plus particulièrement le cyberharcèlement ont été dévoilées par [\*Le Parisien\*](#). Le [projet de loi](#) visant à sécuriser et réguler l'espace numérique, adopté en première lecture au Sénat cet été, et qui doit passer à l'Assemblée nationale les 3 et 4 octobre prochains, en contient quelques dispositions :

- mise en place d'une majorité numérique fixée à 15 ans pour s'inscrire sur les réseaux sociaux. Pour attester de l'âge de l'adolescent, Gabriel Attal propose d'utiliser EduConnect, le compte permettant de se connecter à la plate-forme numérique de l'Éducation nationale (1),
- bannissement de six mois des réseaux sociaux en cas de harcèlement, en cas de condamnation du harceleur,
- "mesure pré-sentencielle de confiscation systématique du téléphone portable" en cas de cyberharcèlement grave donnant lieu à une saisine du juge des enfants,
- couvre-feu numérique, interdisant l'usage des réseaux sociaux de 18 heures à 8 heures, pour les adolescents mis en cause.

Generated with Reader Mode